

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 25/09/2025

VOI.25.00.A02606

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE JEAN WYRSCH, RUE FRANCIS CLERC, RUE ANDREY, RUE VIOLET,
BOULEVARD LEON BLUM, RUE DE VESOUL et RUE DE TREY

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise SMBTP
Considérant que des travaux de démontage d'une grue rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 20/10/2025 RUE JEAN WYRSCH et RUE FRANCIS CLERC

ARRÊTE

Article 1 : Le 20/10/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE JEAN WYRSCH dans sa partie comprise entre la RUE ANDREY et la RUE FRANCIS CLERC à partir de 08h00. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Cette mesure ne s'applique pas aux riverains du N°13 et du N°14 au N°26.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.

Article 2 : Le 20/10/2025, les véhicules circulant, RUE FRANCIS CLERC à l'intersection avec la RUE JEAN WYRSCH ont l'interdiction de tourner à gauche en direction de la RUE DE VESOUL à partir de 08h00.

Article 3 : Le 20/10/2025, une déviation est mise en place à partir de 08h00 pour tous les véhicules circulant RUE JEAN WYRSCH depuis la RUE DE VESOUL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ANDREY
- carrefour à sens giratoire RUE ANDREY / RUE VIOLET
- RUE VIOLET
- RUE JEAN WYRSCH



Article 4 : Le 20/10/2025, une déviation est mise en place à partir de 08h00 pour tous les véhicules circulant RUE JEAN WYRSCH depuis la RUE DE TREY. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE FRANCIS CLERC en direction du BOULEVARD LEON BLUM
- BOULEVARD LEON BLUM en direction de DOLE
- bretelle de sortie du BOULEVARD LEON BLUM en direction de la RUE DE VESOUL
- RUE DE VESOUL

Article 5 : Le 20/10/2025, une déviation est mise en place à partir de 08h00 pour tous les véhicules circulant RUE FRANCIS CLERC depuis le BOULEVARD LEON BLUM. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE JEAN WYRSCH en direction de la RUE DE TREY
- RUE DE TREY en direction du BOULEVARD LEON BLUM
- BOULEVARD LEON BLUM en direction de DOLE
- bretelle de sortie du BOULEVARD LEON BLUM en direction de la RUE DE VESOUL
- RUE DE VESOUL

Article 6 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 7 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 8 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 24 SEP. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée